|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| The International Teleocmmunication Union - Connecting the World. | | | **Union internationale des télécommunications**  **Bureau de la Normalisation des Télécommunications** | |  |
|  |  | | Genève, le 18 décembre 2019 | |
| Réf.: | **Addendum 1 à la Lettre collective TSB 7/17**  CE 17/XY | | – Aux administrations des États Membres de l'Union;  – Aux Membres du Secteur de l'UIT-T;  – Aux Associés de l'UIT-T participant aux travaux de la Commission d'études 17;  – Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT | |
| Tél.: | +41 22 730 6206 | |
| Fax: | +41 22 730 5853 | |
| E-mail: | [tsbevents@itu.int](mailto:tsbevents@itu.int) | |
| Web: | <http://itu.int/go/tsg17> | |
| Objet: | **Atelier de l'UIT sur la sécurité DLT, la gestion des identités et la vie privée;  Genève, 16 mars 2020** | | | |

Madame, Monsieur,

1 J'ai l'honneur de vous informer que l'Union internationale des télécommunicationsorganise un **atelier sur la sécurité DLT, la gestion des identités et la vie privée** le 16 mars 2020, au siège de l'UIT, à Genève (Suisse).

Cet atelier sera organisé conjointement par la Commission d'études 17 de l'UIT‑T (Sécurité) et le TC 307 de l'ISO (Chaîne de blocs et technologies de registres distribués (DLT)), à l'occasion de la réunion de la [Commission d'études 17 de l'UIT-T (Sécurité)](https://www.itu.int/fr/ITU-T/about/groups/Pages/sg17.aspx) (17‑26 mars 2020), qui se tiendra au même endroit.

2 L'atelier aura lieu en anglais seulement.

3 La participation à l'atelier est ouverte aux États Membres, aux Membres de Secteur, aux Associés de l'UIT et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT, ainsi qu'à toute personne issue d'un pays Membre de l'UIT qui souhaite contribuer aux travaux. Il peut s'agir de personnes qui sont aussi membres d'organisations internationales, régionales ou nationales. La participation à l'atelier est gratuite.

4 L'atelier sera l'occasion d'échanger sur les travaux en cours au sein de la CE 17 de l'UIT‑T et du TC 307 de l'ISO et de recenser des sujets de collaboration entre l'équipe chargée de la Question 14 de la CE 17 et les WG 2 et JWG 2 du TC 307 de l'ISO.

5 Des informations relatives à l'atelier, et notamment le projet de programme, seront disponibles sur le site web de la manifestation à l'adresse suivante: <https://www.itu.int/en/ITU-T/Workshops-and-Seminars/20200316/Pages/default.aspx>. Ce site web sera actualisé à mesure que des informations nouvelles ou modifiées seront disponibles. Les participants sont priés de consulter régulièrement le site pour prendre connaissance des dernières informations.

6 Des équipements de réseau local sans fil sont à la disposition des délégués dans les principaux espaces de conférence de l'UIT. Des informations détaillées sont disponibles sur le site web de l'UIT-T (<http://www.itu.int/ITU-T/edh/faqs-support.html>).

7 Un certain nombre d'hôtels à Genève offrent des tarifs préférentiels aux délégués assistant aux réunions de l'UIT et leur fournissent une carte permettant d'emprunter gratuitement les transports publics à Genève. Vous trouverez la liste des hôtels participants, et les modalités à suivre pour obtenir un tarif réduit, à l'adresse: [http://itu.int/travel/](https://www.itu.int/net4/travel/index-fr.aspx).

8 Afin de permettre au TSB de prendre les dispositions nécessaires concernant l'organisation de l'atelier, je vous saurais gré de bien vouloir vous inscrire au moyen du formulaire en ligne, disponible à l'adresse <https://www.itu.int/net4/CRM/xreg/web/Registration.aspx?Event=C-00007286>, dès que possible et **au plus tard le 10 mars 2020.** **Veuillez noter que l'inscription préalable des participants aux ateliers est obligatoire et se fait exclusivement *en ligne***. Cet atelier est gratuit et ouvert à tous. Des services de participation à distance et de diffusion sur le web seront assurés pendant cet atelier.

9 Nous vous rappelons que, pour les ressortissants de certains pays, l'entrée et le séjour, quelle qu'en soit la durée, sur le territoire de la Suisse sont soumis à l'obtention d'un visa. Ce visa doit être demandé et obtenu auprès de la représentation de la Suisse (ambassade ou consulat) dans votre pays ou, à défaut, dans le pays le plus proche de votre pays de départ.

En cas de problème pour des **États Membres, des Membres de Secteur et des Associés de l'UIT ou des établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT**, et sur demande officielle de leur part au TSB, l'Union peut intervenir auprès des autorités suisses compétentes pour faciliter l'émission du visa. Les demandes doivent être effectuées en cochant la case correspondante du formulaire d'inscription avant la date de la manifestation. Elles doivent être envoyées à la Section des voyages de l'UIT ([travel@itu.int](mailto:travel@itu.int)), avec la mention "**assistance pour le visa**".

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

*(signé)*

Chaesub Lee  
Directeur du Bureau de la normalisation   
des télécommunications